

Original : anglais

## MISE À JOUR SUR LES ACTIONS DU GROUPE D'EXPERTS EN INSPECTION AU PORT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET L'ASSISTANCE

*(Président du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance)*

### 1. Module de formation spécifique à l'ICCAT

Comme convenu par la Commission à sa réunion de 2018, le Secrétariat a lancé un appel d'offres pour l'élaboration d'un module de formation à l'inspection au port de l'ICCAT. Trois soumissions ont été reçues et examinées par le comité de sélection qui comprenait un sous-ensemble du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (Groupe d'experts en inspections au port). Le comité de sélection a identifié le consortium comprenant MRAG et Capfish comme étant le mieux à même de mener à bien ce travail.

Le Secrétariat a signé le contrat avec le Consortium le 31 juillet, de sorte que le premier projet du module ne sera disponible qu'après la réunion annuelle de la Commission. Le projet sera distribué dès que possible à tous les membres du Groupe d'experts en inspection au port, qui disposeront de deux mois pour faire part de leurs observations et commentaires avant la finalisation du module de formation.

Une fois le module finalisé, il sera mis à la disposition de toutes les CPC et, sauf objection de la Commission, de toutes les autres organisations susceptibles de participer à la formation à l'inspection au port et de souhaiter inclure le module spécifique à l'ICCAT.

### 2. Évaluation des besoins des CPC en développement

Le Groupe d'experts en inspection au port a convenu que toutes les CPC qui avaient demandé une assistance étaient éligibles, mais que des priorités devaient être fixées. Sur la base d'un ensemble de critères de sélection élaborés par le Groupe d'experts et des formulaires de préévaluation reçus, il a été convenu que la Côte d'Ivoire et le Nigeria seraient les premières Parties contractantes à être évaluées.

L'UE avait indiqué que de telles évaluations pourraient éventuellement être entreprises conjointement avec un projet mené dans la région. Après quelques retards imprévus, une formation de base pour les inspecteurs nigériens a eu lieu du 2 au 4 octobre à Abuja, dans le cadre du projet PESCAO financé par l'UE. Vingt inspecteurs des pêcheries du Nigeria ont participé à cette formation, qui portait notamment sur les méthodes d'inspection au port. Cette session de formation a été dispensée par des experts de l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) et du Comité des pêches pour le Golfe de Guinée centre-ouest (FCWC) avec l'appui d'un formateur national du Nigeria.

A la suite de cette formation de base, les premiers rapports indiquent clairement un intérêt pour aller plus loin et organiser une formation spécialisée/pratique en 2020 couvrant plus spécifiquement les dispositions de l'ICCAT. Ces activités seront également menées dans le cadre du projet PESCAO financé par l'UE.

Aucune date n'a encore été fixée pour l'évaluation de la Côte d'Ivoire. Toutefois, l'UE a indiqué qu'une approche similaire à celle du Nigeria pourrait être suivie en 2020 pour la Côte d'Ivoire qui est également couverte par le projet PESCAO.

### 3. Examen et approbation des prochaines étapes par la Commission

L'approbation du plan d'action décrit ci-dessus est demandée à la Commission à la réunion annuelle de 2019.

En outre, il est demandé à la Commission d'autoriser et d'approuver le financement d'une réunion du Groupe d'experts en inspection au port dès que possible en 2020. La réunion est nécessaire pour aborder les points suivants :

- a) Examiner et regrouper tous les commentaires du Groupe d'experts sur le projet de module de formation soumis afin de finaliser la formation spécifique de l'ICCAT sur l'inspection portuaire ;
- b) Examiner toutes les demandes d'aide nouvelles et en suspens des CPC en développement et établir les priorités et le calendrier de la prochaine série d'évaluations et de formation ; et
- c) Identifier les membres de l'ICCAT et d'autres organisations internationales pour dispenser la formation en utilisant le module de formation finalisé.